Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Cambia u clima : Bastia s'impegna !

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 38
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

L'adaptation au changement climatique constitue un impératif qui s'impose dans tous les domaines, et notamment dans celui des politiques publiques, au plan international, européen, français et territorial. Avérée partout dans le monde, cette exigence est particulièrement aigüe en Méditerranée : les épisodes caniculaires de l'été écoulé, et les intempéries catastrophiques et dramatiques des dernières semaines, notamment à Ghisonaccia et Porti Vechju sont venus le rappeler en Corse, territoire insulaire et montagneux particulièrement exposé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Les évolutions climatiques observées et projetées imposent donc à toutes les collectivités d'anticiper les risques, de protéger les populations et de faire évoluer durablement leurs modes d'aménagement, de gestion et d'investissement.
Dans l'île, la Collectivité de Corse a engagé, au lendemain de l'épisode sans précédent de la tempête du 18 août 2022, un processus d'élaboration d'une stratégie globale et transversale d'adaptation au changement climatique,
La Ville de Bastia, par sa taille, par la structure de sa population, de son parc de logements, par les caractéristiques, contraintes et risques inhérents à son territoire communal, par sa vocation de ville méditerranéenne faisant résolument le choix de l'innovation et de l'anticipation, se doit d'inscrire les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique au cœur de sa vision globale, comme de chacune de ses politiques publiques.
Cette démarche ne répond pas uniquement à un enjeu environnemental ou sécuritaire.
Elle vise à garantir, dans la durée, la satisfaction des besoins et droits fondamentaux (droit au logement, à l'accès aux soins ; à l'éducation ; à la protection en situation de crise), la qualité du cadre de vie, la continuité des services publics, l'attractivité économique et la soutenabilité budgétaire de l'action municipale.
La commune de Bastia a d'ores et déjà, et depuis plusieurs années, engagé de façon volontariste des actions fortes en faveur de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique ;

Vu le courrier en date du 8 juillet 2026 de Madame la Ministre chargée de la Cohésion des territoires, Françoise Gatel ;

Vu le courrier en date du 29 juillet 2026 de la commune de Bastia au Haut-Commissariat à la stratégie et au plan ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 09 novembre 2026 ;

Considérant la proposition de franchir une nouvelle étape pour la ville : celle de la structuration d'une stratégie globale d'adaptation permettant de coordonner l'ensemble des politiques publiques locales autour d'un objectif partagé : préparer Bastia et ses habitants aux conditions climatiques des prochaines décennies ;

Considérant que cette ambition s'inscrit dans une volonté claire : faire de Bastia une collectivité pilote en matière d'adaptation climatique à l'échelle de la Corse et du bassin méditerranéen ;

Considérant que cette démarche n'est pas seulement de répondre aux épisodes climatiques extrêmes lorsqu'ils surviennent, mais d'intégrer durablement les enjeux climatiques dans l'ensemble des décisions d'aménagement, dans la définition des investissements publics, dans la gestion du patrimoine communal et l'organisation des services municipaux.

Considérant qu'il s'agit aussi de construire et partager une véritable culture de l'adaptation fondée sur la connaissance des vulnérabilités du territoire, la priorisation des actions et la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés ;

Considérant qu'elle sera conduite en cohérence avec l'ensemble des documents de planification et des stratégies territoriales déjà engagés ou en cours d'élaboration. Elle s'appuiera notamment sur les orientations du nouveau Plan Local d'Urbanisme, du Plan Climat Air Énergie Territorial, des Plans de Prévention des Risques d'Inondation, d'Incendie de Forêt et Littoraux, des cartographies des îlots de chaleur urbains, des projections climatiques régionales, du PADDUC ainsi que des travaux conduits dans le cadre de la COP de Corse ;

Considérant qu'elle veillera à assurer une articulation permanente avec les politiques et compétences relevant de l'État, de la Collectivité de Corse, de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant que trois catégories de partenariats ou de soutiens ont déjà été actés ou engagés ;

Considérant le premier dispositif spécifique mobilisé dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ;

Considérant la réflexion sur la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbain via une étude réalisée en partenariat avec la Banque des territoires, cette première approche ayant conforté la Ville dans son souhait d'approfondir ce sujet ce pourquoi la Ville a candidaté en mars 2026 auprès de l'ACNT pour bénéficier d'un accompagnement renforcé afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la résilience au sein du programme Action Cœur de Ville, en ciblant plus particulièrement la requalification du quartier Gare-Fangu ;

Considérant la confirmation par la Ministre Gatel, du soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et du CEREMA pour l'accompagnement de la Ville sur la thématique de l'adaptation au changement climatique ;

Considérant cet accompagnement a été élargi et a désormais vocation à alimenter une réflexion globale déployée à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, dans une logique de complémentarité avec les acteurs publics et privés du territoire ;

Considérant que parallèlement à cette mobilisation du dispositif Cœur de Ville, le Maire de Bastia a également sollicité le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, placé sous l'autorité de Monsieur Clément Beaune, aux fins de définir et de mettre en œuvre un plan de lutte reprenant l'esprit et les propositions du plan « Pour une France au frais » paru en juillet 2026 et de voir ainsi positionner Bastia comme collectivité pilote et expérimentale en la matière ;

Considérant que ce dernier s'est montré favorable à cette proposition et souhaite faire de Bastia une ville pilote du plan canicule ;

Considérant le travail initié en commun qui visera à anticiper au mieux les conséquences sanitaires, sociales et urbaines de l'augmentation des températures en agissant simultanément sur l'organisation des services publics et sur l'aménagement du territoire ;

Considérant que ce travail visera également à expérimenter le développement d'un réseau de refuges climatiques, à réfléchir à l'adaptation des horaires et modalités de fonctionnement de certains services municipaux lors des épisodes de forte chaleur, ainsi qu'à travailler au renforcement des actions de rafraîchissement urbain fondées sur la végétalisation, la gestion durable de la ressource en eau, l'ombrage des espaces publics et la création d'îlots de fraîcheur ;

Considérant la démarche engagée par la Ville de Bastia, ville portuaire et méditerranéenne, permettra de développer une culture du réseau en matière de lutte contre le dérèglement climatique ;

Considérant que des contacts avancés sont d'ores et déjà noués aves Gênes et Barcelone, villes méditerranéennes confrontées aux effets du changement climatique et engagées dans des démarches d'adaptation comparables à celle de Bastia ;

Considérant que le futur Plan communal d'adaptation au changement climatique constituera ainsi un document stratégique mais également un outil de pilotage opérationnel ;

Considérant qu'il devra identifier les vulnérabilités, fixer des objectifs mesurables, définir des actions hiérarchisées, programmer les investissements nécessaires, préciser les responsabilités de mise en œuvre et organiser l'évaluation régulière des résultats obtenus ;

Considérant que cette exigence de résultats conduira la Ville à mettre en place un dispositif de suivi permanent permettant d'évaluer l'efficacité des mesures engagées, d'adapter les priorités lorsque cela sera nécessaire et d'intégrer progressivement les nouveaux défis qui pourraient émerger ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant que l'adaptation climatique est une politique publique évolutive qui doit s'appuyer sur une amélioration continue des connaissances, des pratiques et des investissements comme elle doit s'adapter à l'évolution des contraintes et des risques auxquels elle répond ;

Considérant les principaux enjeux climatiques pour Bastia : Bastia est particulièrement vulnérable en raison de sa situation littorale, de sa densité urbaine, de sa topographie (relief, pente…), de la minéralisation de ses espaces publics et de son exposition aux fortes chaleurs.

- Hausse des températures : environ +2,1 °C à l'horizon 2050 et +3,5 °C en 2100 par rapport à la période de référence retenue,

- Multiplication des fortes chaleurs : environ 4 jours par an dépassant 35 °C en 2050, contre moins d'un aujourd'hui, et environ 8 jours en 2100,

- Sécheresse accrue : augmentation du nombre de jours de sécheresse des sols et diminution des précipitations estivales,

- Élévation du niveau de la mer : environ +25 cm en 2050 et +64 cm en 2100 à l'échelle de la Corse,

- Risques naturels renforcés : incendies, ruissellements, inondations rapides, érosion du littoral et submersion marine.

Considérant l'action municipale déjà engagée et appelée à changer d'échelle : la Ville de Bastia a depuis plusieurs années, opéré des choix forts en faveur de la transition écologique et de l'amélioration du cadre de vie.

- Urbanisme : Nouveau PLU en mai 2025, réduction de près de 146 hectares de zones à urbaniser et augmentation d'environ 324 hectares des zones agricoles par rapport au PLU de 2009.
- Végétalisation : Environ 500 arbres plantés depuis 2023, création d'un parc urbain Forte A Croce d'environ 3 ha, végétalisation de cours d'école, création d'ilôts de fraicheur…
- Energie : Généralisation de l'éclairage public LED avec un gain énergétique d'environ 71% de la partie rénovée. Elaboration du plan opérationnel de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) avec pour horizon 2028, le déploiement de 171 points de charge. S'affranchir des énergies fossiles avec la programmation de l'abandon du gaz à horizon 17 ans,
- Ecoles : Programme "Scola Fresca" avec l'installation de 760 brasseurs d'air, de 456 brise-soleils orientables et des premières zones refuges climatisées,
- Mobilités douces : Environ 10 km de voie douce réalisés sur les 19 km prévus,
- Espaces publics : Développement de la piétonnisation, notamment dans le cadre du projet de requalification du Vieux Port,
- Action sociale : Suivi téléphonique des personnes vulnérables pendant les épisodes de canicule et mobilisation renforcée du CCAS,
- Culture : Volonté d'intégrer les enjeux climatiques dans les équipements culturels et l'organisation des manifestations.

Considérant la stratégie municipale de transformation et de résilience fondée sur trois priorités : protéger les habitants face aux risques climatiques, adapter durablement le territoire et les équipements publics, faire de Bastia un territoire de référence en matière d'adaptation climatique ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant le plan d'action couvrant l'ensemble des compétences communales : le futur Plan communal d'adaptation au changement climatique aura vocation à couvrir l'ensemble des politiques relevant de la compétence de la commune, identifiés ainsi :

- Écoles et bâtiments scolaires : rénovation, protection solaire, végétalisation des cours, gestion des canicules et création de lieux refuges,

- Culture et patrimoine : protection des équipements, adaptation des conditions d'accueil et sensibilisation du public,

- Voirie et infrastructures : revêtements adaptés, gestion des eaux pluviales et prévention des inondations,

- Administration et services publics : continuité des services, protection des agents et sobriété énergétique,

- Action sociale : accompagnement des personnes vulnérables, veille sanitaire et accès aux lieux frais,

- Urbanisme : maîtrise de l'artificialisation des sols, suivi des objectifs ZAN et limitation de l'exposition aux risques,

- Aménagement des espaces publics : plantations, ombrières, fontaines, îlots de fraîcheur et parcs urbains adaptés,

- Ports de plaisance : adaptation des infrastructures à la montée des eaux, aux tempêtes et à l'érosion,

- Renouvellement urbain: rénovation énergétique du parc privé des bailleurs sociaux et des coproriétés

- Alimentation et restauration collective : développement des produits locaux et biologiques, poursuite des actions en faveur de l'autonomie alimentaire.

Considérant la méthodologie fondée sur l'opérationnalité et l'évaluation : afin de garantir la qualité et la faisabilité de la stratégie, la Ville propose une démarche d'élaboration articulée autour de quatre phases complémentaires :

• Phase 1 - Consolidation du diagnostic territorial : analyser les vulnérabilités du territoire, exploiter les études existantes, réaliser 15 entretiens, et organiser des ateliers de travail collectif,

• Phase 2 - définition partagée des priorités stratégiques : identifier les enjeux prioritaires, fixer les ambitions de la commune et déterminer les actions à conduire,

• Phase 3 - co-construction d'un plan d'action opérationnel et contextualisé : définir les actions par compétence communale, leurs responsables, leurs partenaires, budgets, calendrier et indicateurs de résultats,

• Phase 4 - organisation de la gouvernance : pilotage de la démarche, mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation.

Considérant le calendrier fixé par la Ville permettant d'intégrer la date annoncée de publication du plan d'action territorial de la COP de Corse, et de mobiliser de façon optimale les dispositifs de financement européen, français et régionaux pour accélérer la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant la déclinaison opérationnelle prioritaire : le grand plan d'adaptation des 12 groupes scolaires de Bastia au changement climatique évalué à 15 M€ ;

Considérant la mise en œuvre immédiate d'un grand plan d'adaptation des 12 groupes scolaires de Bastia au changement climatique est un volet prioritaire du Plan global ;

Considérant les deux phases d'intervention prévues :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

• Phase 1 : À court terme (avant l'été 2027), un programme d'urgence sera engagé afin de garantir l'existence de zones refuges climatisées dans l'ensemble des groupes scolaires et de renforcer les dispositifs d'ombrage dans les cours les plus exposées. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 337 000 € HT. (Niveau 1, mesures d'urgence pour l'été 2027 : installation de climatisation dans les zones refuges de tous les groupes scolaires et renforcement de l'ombrage dans certaines cours)

• Phase 2 : la ville a engagé, avec l'appui du Cerema, une démarche structurante visant à finaliser la stratégie globale d'adaptation climatique de son patrimoine scolaire et de la petite enfance, en intégrant notamment la nécessité de conduire les travaux sans impacter les conditions d'accueil et d'enseignement (travaux en site occupé e/ou gestion des chantiers en intégrant des fermetures partielles). Cette phase reposera sur la réalisation d'un diagnostic rapide des douze groupes scolaires et de la crèche municipale afin d'évaluer leur niveau de vulnérabilité face aux fortes chaleurs, de hiérarchiser les besoins d'intervention et d'identifier les priorités d'investissement ;

Considérant qu'au titre de la mise en œuvre de ce programme d'adaptation des 12 groupes scolaires et de la crèche municipale au changement climatique, une enveloppe prévisionnelle de 15 millions d'euros sera inscrite à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement ;

Considérant cette phase deux du programme dédié aux écoles et crèche, intégrée dans la démarche globale d'élaboration du Plan communal d'adaptation au changement, reposant sur une méthode collaborative, progressive et itérative, articulée autour de trois volets complémentaires :

1. Définition d'une stratégie d'adaptation à l'échelle du patrimoine scolaire communal et de la petite enfance (Co-élaboration d'une stratégie globale à l'échelle des 12 groupes scolaires et crèche)
2. Construction d'une méthodologie d'intervention à partir de deux sites pilotes : Deux cycles d'ateliers participatifs seront organisés associant enfants, équipes éducatives, personnels municipaux et usagers, afin d'enrichir le diagnostic puis de coconstruire les scénarios d'évolution
3. Pilotage, gouvernance et évaluation : ce troisième volet vise à assurer la cohérence et la pérennité de la démarche. Il permettra de garantir l'articulation entre l'adaptation du patrimoine scolaire et le futur Plan communal d'adaptation au changement climatique.

Considérant que tout au long de la démarche, les enfants, les équipes pédagogiques, les personnels municipaux et les partenaires concernés seront pleinement associés afin de garantir la pertinence des solutions proposées, leur appropriation et leur efficacité opérationnelle ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité de votants, Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus, Monsieur Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Marie-Claire POGGI ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** la méthodologie d'élaboration du Plan communal d'adaptation au changement climatique, telle que présentée dans le présent rapport et ses annexes.

Article 2 :

- **Approuve** la méthodologie spécifique du Plan d'adaptation au changement climatique consacré aux écoles et bâtiment petite enfance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles auprès des acteurs publics et privés, au plan français, méditerranéen, européen ou international au titre de la mise en œuvre du Plan d'action communale d'adaptation au changement climatique.

Article 4 :

- **Approuve** l'adhésion au CEREMA et autorise Monsieur le maire à signer les conventions afférentes.

Article 5 :

- **Approuve** le plan de financement relatif à l'accompagnement du Cerema suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Elaboration du plan d'actions – démarche globale	47 000 €	Etat (80 %)	37 600 €
		Ville (20 %)	9 400 €
Total Dépenses	47 000 €	Total Recettes	47 000 €

Article 6 :

- **Approuve** le plan de financement relatif aux travaux des zones refuges climatisées dans l'ensemble des groupes scolaires pour renforcer les dispositifs d'ombrage dans les cours les plus exposées selon la tableau suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Travaux d'urgence pour l'été 2027	337 000 €	Etat (80 %)	269 600 €
		Ville (20 %)	67 400 €
Total Dépenses	337 000 €	Total Recettes	337 000 €

Article 7 :

- **Approuve** le plan de financement relatif Elaboration du plan d'actions – Groupes scolaires selon le plan suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Elaboration du plan d'actions – Groupes scolaires	95 000 €	Etat (80 %)	76 000 €
		Ville (20 %)	19 000 €
Total Dépenses	95 000 €	Total Recettes	95 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011101mthod-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Article 8 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements mobilisables.

Article 9 :

- **Décide** de prévoir la présentation du plan d'action définitif au Conseil municipal ainsi qu'un bilan annuel d'exécution, d'évaluation et de suivi des résultats.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI



Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.